

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 03.122

L'An Deux Mille Trois, le 18 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

12 DECEMBRE 2003

DATE D'AFFICHAGE

12 DECEMBRE 2003

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjointes.

Mme BARRAUD-DUCHERON, M. COASSIN, Mmes CROUE, DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, ISENDICK, JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. RAYMOND, SIMONNET, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. MOST par M. LE GUEUT
Mme MONTRON par M. BOISNARD
M. BUJARD par M. CHABANEAU
M. CAU par Mme CROUE
Mme COURTIN par Mme GRAMMATICO
M. FAVRE par Mme PELTIER
M. GUIARD par Mme JOLY
Mme LABEYRIE par Mme GEOFFROY
M. POTENNEC par Mme LECOMTE
Mme TERRIEN par M. DENIS

ABSENTS-EXCUSES : Néant.

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 33

Mme ISENDICK a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : ALIENATION DE TERRAIN AU PROFIT DE LA SOCIETE O.G.F.

VOTE : UNANIMITE

La Ville de ROYAN est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée section CL n°69 pour une surface de 2 hectares 33 ares 93 centiares, située au lieu-dit "Les Rullas" en Zone ZC de la ZAC POUSSEAU LA GARENNE à ROYAN.

La société O.G.F., dont le siège social est à PARIS, 31 rue de Cambrai, représentée par Monsieur Bruno LAIR, Directeur des Investissements et de l'Immobilier, a fait savoir par courrier du 9 décembre 2003, sous la condition suspensive de l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours et de l'obtention des autorisations administratives nécessaires, qu'elle était intéressée par l'achat d'une surface d'environ 1 950 m², en vue de la réalisation d'une maison funéraire.

Le prix de cession a été estimé par le service des Domaines à 83,00 Euros hors taxes le m², soit un prix global de 161 850 Euros hors taxes (Cent Soixante et Un Mille Huit Cent Cinquante Euros hors taxes).

Dans la mesure où la société O.G.F. achète en vue de la réalisation d'un complexe funéraire qui sera accessible à tout opérateur de pompes funèbres, il est proposé de consentir à la société O.G.F. un prix de 72,82 Euros hors taxe le m², soit un prix global de 141 999 Euros hors taxes (Cent Quarante et Un Mille Neuf Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Euros hors taxes).

Il est proposé à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU les plans des lieux et parcellaires,
- VU l'avis des Services Fiscaux,
- VU la lettre de la société O.G.F. du 9 décembre 2003,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'aliéner la parcelle cadastrée section CL n° 69p d'une surface de 1 950 m² à la société O.G.F. sise 31 rue de Cambrai à PARIS, représentée par Monsieur Bruno LAIR, Directeur des Investissements et de l'Immobilier,

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de la société O.G.F., sise 31 rue de Cambrai à PARIS, représentée par Monsieur Bruno LAIR, Directeur des Investissements et de l'Immobilier, du terrain cadastré section CL n° 69p, d'une superficie de 1 950 m² moyennant le prix de 72,82 Euros hors taxes le mètre carré, soit un prix global de 141 999 Euros H.T. (Cent Quarante et Un Mille Neuf Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Euros hors taxes),

- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Maître DENAT, Notaire de l'acquéreur,

- que la recette correspondante sera inscrite au budget en cours à la date de la signature de l'acte authentique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 décembre 2003
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS